

28 mars 2006

06.345

**Question Noël Auclair****Est-il normal que l'Etat publie un avis mortuaire concernant un délinquant?**

Pour beaucoup de Neuchâtelois, l'avis mortuaire publié dans *L'Express* constitue une reconnaissance, un hommage, un remerciement adressé au défunt, tant par sa famille que par les sociétés auxquelles il a participé.

De ce fait, un certain nombre d'habitants du Val-de-Travers ont été choqués de voir qu'un service de l'Etat avait fait paraître dans *L'Express* du 8 mars dernier un avis mortuaire concernant un jeune requérant d'asile, domicilié à Fleurier, décédé lors de son incarcération. Beaucoup de personnes ont interprété cette démarche comme un quasi-hommage officiel à un délinquant étranger!

Qui décide de ce genre de parution? Le Conseil d'Etat est-il solidaire de cette démarche?